



**DECISION MUNICIPALE N° ~~DDSS~~ /DM/C-MGA/SG/2026**  
PORTANT ATTRIBUTION D'UN MARCHÉ PUBLIC DANS LA COMMUNE DE MEIGANGA  
**LE MAIRE DE LA COMMUNE DE MEIGANGA,**  
**Commandeur de l'Ordre National de la Valeur**

09/02/2026

Vu la constitution;

Vu la loi n°2019/24 du 24 décembre 2019 Portant Code général des Collectivités Territoriales Décentralisées;

Vu le décret n°60/341 du 31 décembre 1960 portant création de la Commune Rurale de Meiganga;

Vu le décret n°77/203 du 19 juin 1977 déterminant Communes et leur ressort territorial, modifié et complété par le décret N°93/322 du 25 novembre 1993;

Vu le décret n°2008/376 du 12 novembre 2008 portant Organisation Administrative de la République du Cameroun

Vu le décret n°2008/377 du 12 novembre 2008 fixant les attributions des chefs des Circonscriptions Administratives et portant Organisation et Fonctionnement de leurs Services;

Vu le décret n°2020/758 du 18 décembre 2020 portant nomination de Monsieur RIBOUEM A MOUNGAM LOUIS FLORENT, Administrateur Civil Principal aux fonctions de Préfet du département du Mbéré;

Vu l'arrêté n°000100/A/MINDDEVEL du 03 mars 2020 constatant l'élection de Monsieur ABOUBAKAR KOMBO aux fonctions de Maire de la Commune de Meiganga et ses Adjoints à l'issue du scrutin municipal du 09 février 2020.

Vu le budget de la commune de Meiganga pour l'exercice 2026 ;

Vu la proposition d'attribution introduite par le Président de la Commission Interne de Passation des Marchés ;

Considérant les nécessités de service.

**- DECIDE -**

**Article 1<sup>er</sup>.** - Consultation N°003/C/C-MGA/CIPM/2026 du 09 février 2026 pour les travaux de construction d'une salle de conférence au site Eco-touristique (SOURCE SANAGA) à Garga Limbona, dans la commune de Meiganga, Département du Mbéré, Région de l'Adamaoua, financement BIP Exercice 2026/Commune de Meiganga est attribué au soumissionnaire suivant le tableau ci-dessous :

ATTRIBUTAIRE	MONTANT TTC	DELAIS
ETS ISHAM B.P: 488, Ngaoundéré Tél. 697 59 69 35	25 000 000 FCFA	Quatre (04) mois

**Article 2.-** La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

**AMPLIATIONS:**

- PREFET/MBERE
- ARMP/AD/NGDERE
- DDMAP/MBERE
- CIPM/C-MGA
- AFFICHAGE
- INTERESSE
- CHRONO/ARCHIVES. -



Meiganga, le 04 MARS 2026

Le Maire,

*Kombo Aboubakar*  
Commandeur de l'Ordre de la Valeur

REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
Paix-Travail-Patrie  
\*\*\*\*\*  
REGION DE L'ADAMAOUA  
\*\*\*\*\*  
DEPARTEMENT DU MBERE  
\*\*\*\*\*  
COMMUNE DE MEIGANGA  
\*\*\*\*\*  
SECRETARIAT GENERAL  
\*\*\*\*\*



REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace-Work-Fatherland  
\*\*\*\*\*  
ADAMAWA REGION  
\*\*\*\*\*  
MBERE DIVISION  
\*\*\*\*\*  
MEIGANGA COUNCIL  
\*\*\*\*\*  
SECRETARIAT GENERAL  
\*\*\*\*\*

## COMMUNIQUE D'ATTRIBUTION

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE MEIGANGA COMMUNIQUE,

L'entreprise ci-dessous désignée est déclarée attributaire du Marché pour les travaux de construction d'une salle de conférence au site Eco-touristique (SOURCE SANAGA) à Garga Limbona, dans la commune de Meiganga, Département du Mbéré, Région de l'Adamaoua, financement BIP Exercice 2026/Commune de Meiganga.

ATTRIBUTAIRE	MONTANT TTC	DELAIS
ETS ISHAM B.P: 488, Ngaoundéré Tél. 697 59 69 35	25 000 000 FCFA	Quatre (04) mois

L'entreprise adjudicatrice est invitée à prendre attache avec le Secrétaire Général de la Commune de Meiganga pour la suite de la procédure.

Meiganga, le

10.4 MARS 2026

Le Maire,



*Kombo Aboubakar*  
Commandeur de l'Ordre de la Valeur

**AMPLIATIONS:**

- ARMP/AD/NGDERE
- PREFET/MBERE
- DDMAP/MBERE
- CIPM/C-MGA
- AFFICHAGE
- INTERESSE
- CHRONO/ARCHIVES. -